



Semaine de la mobilité : déploiement du gravage vélo antivol à Toulouse

**Ce service est proposé par l'Association Vélo
et la Maison du vélo**

Le risque de vol est un frein important à la pratique du vélo : plus de **400 000 vélos sont ainsi volés** chaque année en France. En parallèle, plus de **100 000 vélos retrouvés abandonnés ne peuvent être restitués**, faute d'identification, alors que seulement environ 3% des victimes de vol récupèrent leur vélo s'il n'est pas marqué.

Pour lutter contre le vol, la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUBicy) a développé un système **de gravage des vélos**. Chaque vélo est ainsi gravé de manière inaltérable avec un **numéro unique national**, et son propriétaire se voit remettre un mot de passe. En cas de vol du vélo, **le propriétaire déclare ce vol dans ce fichier**. Si quelqu'un retrouve le vélo après un vol, il peut consulter ce serveur et connaître les coordonnées du commissariat qui a enregistré la plainte. Seule la Police ou la Gendarmerie peut accéder directement aux coordonnées du propriétaire. **Le vélo est alors restitué.**

L'Association Vélo vient ainsi d'investir dans une **machine à graver fiable est performante**. Cette acquisition a pu se faire grâce au **prix Motorola du bénévolat**, gagné l'an dernier par l'Association vélo pour récompenser l'implication de salariés de la société américaine au sein de ses bénévoles. Cette machine est **mise à disposition de la Maison du Vélo** qui assure la prestation de gravage.

Tous les cyclistes peuvent donc désormais faire graver leur vélo à la Maison du Vélo, 12 bd bonrepos, du lundi au vendredi, de 8h15 à 13h30 et de 15h à 18h30, sur présentation de la facture de leur vélo. Le prix du gravage est de **5€ pour les adhérents de l'Association Vélo ou de la Maison du Vélo, de 8€ pour les autres.**

Pour plus d'informations, contacter :

Florian JUTISZ ALBOUZE, président Association Vélo, tél. : 06 67 72 57 89

L'Association Vélo a pour but de développer et d'améliorer la pratique du vélo en agglomération. Depuis plus de 25 ans, ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus facile les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport utilisé quotidiennement par de nombreuses personnes et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Vélo adhère à la FUBicy (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.